

## **Programme Start**

### ***Fellowship Programme 2025***

## **Règlement de l'appel à candidatures « Bourses de Master – Réseau International »**

---

*Les informations contenues dans le présent règlement sont issues du document de référence de l'ANRS MIE intitulé « Modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS MIE » (MOASF), portant règlement financier des aides à la recherche allouées par l'ANRS MIE, disponible sur le [site internet de l'ANRS MIE](#). Les informations sur l'organisation, les modalités de dépôt et d'évaluation des candidatures et les dates sont spécifiques à cet appel à candidatures. Le présent document concerne exclusivement les demandes de Bourses de Master – Réseau International dans le cadre du dispositif fellowships du programme START pour le soutien de jeunes chercheurs.ses*

### **Phase I : Dépôt des candidatures aux offres de stage**

Date limite de candidature :

11 mars 2025 à 23h59 (heure de Paris)

Le dossier est à déposer via le lien suivant :

[Soumission de candidatures](#)

### **Phase II : Dépôt du dossier de candidature complet pour les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de la Phase I**

Date limite de candidature pour les candidat.e.s sélectionné.e.s :

20 mai 2025 à 23h59 (heure de Paris)

---

## Introduction

---

### Contexte et objectifs

L'ANRS MIE soutient l'attractivité des métiers de la recherche sur les thématiques de son périmètre<sup>1</sup>, en France et dans le cadre de ses collaborations internationales. Ainsi, l'agence a fait de l'accompagnement de la prochaine génération de scientifiques une priorité stratégique, en mobilisant des moyens et en mettant en place des actions spécifiques pour favoriser leur engagement et leur développement dans ses domaines de recherche. L'ensemble de ces actions dédié spécifiquement aux jeunes chercheuses et chercheurs est désormais regroupé sous le [programme Start](#).

Le dispositif **Fellowships** du programme **Start** vise à financer des bourses individuelles pour des candidat.e.s en début de carrière travaillant sur les thématiques de l'agence.

Soucieuse dès sa création de soutenir la recherche dans les Pays à Revenu Faible et Intermédiaire (PRFI) particulièrement touchés par les maladies infectieuses, l'ANRS MIE a développé une action internationale ambitieuse. Celle-ci s'appuie notamment sur un vaste réseau de partenaires, le [Réseau international](#), composé d'institutions et d'autorités de recherche et de santé basées en Afrique de l'Ouest et du Centre, en Asie du Sud-Est, au Brésil et en France, et réunis au sein de partenariats, les « Sites partenaires » et les « Plateformes de Recherche Internationale en Santé Mondiale (PRISME) ». Dans ce cadre, les « **Bourses de Master – Réseau International** » du dispositif **Fellowships - Programme Start** s'adressent spécifiquement aux jeunes scientifiques issus des PRFI et a pour objectif de permettre aux candidat.e.s soutenu.e.s à l'issue de l'appel de suivre et d'obtenir un Master I, Master II ou un Mastère Spécialisé (MS) et de s'ouvrir ainsi des possibilités de poursuivre leur carrière dans la recherche en étroite collaboration avec les partenaires du Réseau international de l'ANRS MIE.

### Périmètre de l'appel

Les **Bourses de Master – Réseau International** concernent exclusivement les Masters 1<sup>2</sup>, 2 ou les Mastères Spécialisés (MS). Le Master peut être suivi dans n'importe quel pays, les formations à distance étant également éligibles. Il est toutefois important que le Master soit reconnu (reconnaissance internationale, accréditation, réputation...) pour garantir la qualité de la formation et ouvrir des opportunités académiques et professionnelles, notamment la poursuite en doctorat.

Pour l'édition 2025, les candidat.e.s aux **Bourses de Master – Réseau International** doivent répondre obligatoirement par la sélection d'une offre de stage parmi l'ensemble des offres de stage proposées par les Sites partenaires et PRISME du Réseau international dans les domaines de recherche relevant du périmètre de l'ANRS MIE. Chaque Site partenaire/PRISME peut proposer un maximum de deux offres de stage. Ces offres sont publiées sur le [site internet de l'agence](#).

Bien que le choix du Master soit libre, la formation choisie devra être en adéquation avec le stage afin d'assurer une formation cohérente et pertinente pour le.a candidat.e. Le.a candidat.e et son.a responsable scientifique (tuteur.rice de stage) sont invité.e.s à s'assurer que le Master choisi puisse permettre de s'orienter vers une thèse et poursuivre une carrière dans la recherche.

Les candidatures attendues sont celles de jeunes chercheur.se.s, soit déjà investi.e.s dans les activités de recherche d'un Site partenaire/PRISME du Réseau international de l'ANRS MIE, soit ayant le souhait de commencer une nouvelle collaboration avec ces partenaires.

---

<sup>1</sup> Recherches autour du VIH/sida, hépatites virales, IST, tuberculose, maladies infectieuses émergentes dans toutes les disciplines et champs d'action.

<sup>2</sup> Bien que certains programmes de Master 1 n'imposent pas la réalisation d'un stage, tout.e candidat.e souhaitant postuler à une offre de Master I devra s'engager à effectuer un stage proposé par les partenaires du Réseau international de l'ANRS MIE. En cas d'obtention d'un financement pour la réalisation d'un Master 1, le.a bénéficiaire pourra candidater l'année suivante aux Bourses de Master – Réseau International, dans le but d'obtenir une bourse pour poursuivre un Master 2. Cependant, il est important de noter que l'obtention de cette bourse n'est pas automatiquement garantie.

Pour cet appel à candidatures, les offres de stage sont proposées dans le cadre de collaborations avec les pays partenaire suivants : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Vietnam.<sup>3</sup>

---

## Modalités générales

---

L'appel à candidatures pour les **Bourses de Master – Réseau International** se déroule en deux étapes :

### **Phase I : Dépôt des candidatures en réponse aux offres de stages de Master proposées par les Sites partenaires/PRISME**

Les offres sont consultables sur le [site internet de l'ANRS MIE](#). **Les candidat.e.s peuvent postuler à une seule offre.** Pour chaque offre de stage, les candidatures éligibles sont étudiées conjointement par le responsable scientifique du stage, un.e représentant.e de l'ANRS MIE et d'un.e expert.e externe, afin d'établir un classement des candidat.e.s par offre de stage.

Le dossier est à déposer via le lien suivant : [Soumission de candidatures](#)

### **Phase II : Dépôt du dossier complet pour les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de la Phase I**

Les candidat.e.s sélectionné.e.s, accompagnés.e.s de leur responsable scientifique/tuteur de stage (dont le nom est indiqué dans chaque offre de stage), devront fournir un dossier de candidature complet détaillant l'ensemble du projet de Master. Ces dossiers seront évalués par l'ANRS MIE avant d'être proposés pour financement.

## Calendrier

Ouverture de la Phase I : du 11 février au 11 mars 2025 (23h59 - heure de Paris)

Ouverture de la Phase II : du 11 avril au 20 mai 2025 (23h59 - heure de Paris)

Publication des résultats : juin 2024

## Critères de recevabilité

Pour que la candidature soit recevable à ce financement, les candidat.e.s doivent :

- avoir la nationalité et résider dans un Pays à Revenus Faibles et Intermédiaires (c.f [la classification de la Banque Mondiale des \(Low and Middle Income Countries\)](#))
- avoir déposé un dossier complet conformément aux modalités indiquées dans ce règlement lors de la Phase I de l'appel ;
- pour les candidat.e.s sélectionné.e.s pour la Phase II : fournir une preuve d'inscription au Master 1/Master 2/MSpé demandé ou, à défaut, une preuve de constitution du dossier si les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Le versement des fonds sera conditionné par l'obtention d'une attestation d'acceptation au Master. Cette attestation devra être fournie au plus tard avant le versement des financements.

## Durée des allocations

Les bourses sont accordées pour 12 mois pour l'année universitaire 2025-2026.

---

<sup>3</sup> Cf liste en annexe 1

## Mode de soumission des candidatures

### Phase I

Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais et doit comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation de la candidature. **Les dossiers de candidature doivent impérativement être soumis avant le 11 mars 2025 (23h59 - heure de Paris)**. Aucune pièce complémentaire ne sera prise en compte après la date de clôture de la Phase I.

Le dossier de candidature doit être complété en ligne à l'aide du formulaire électronique disponible via le lien suivant : [Soumission de candidatures](#)

Le formulaire à compléter en ligne comprend :

- les informations administratives sur le.a candidat.e
- les informations sur l'offre de stage sélectionnée et le.s Master.s envisagé.s
- la description du parcours académique et professionnel du.de la candidat.e
- les motivations et justifications du choix de stage en accord avec la formation, les expériences et le projet de carrière du.de la candidat.e ;
- une lettre de recommandation d'un.e responsable direct.e du.de la candidat.e (professeur.e, responsable de laboratoire ou de service, etc.), confirmant le potentiel du.de la candidat.e et exprimant un soutien à sa démarche (document à téléverser – obligatoire) ;
- la copie des diplômes pertinents (documents à téléverser – obligatoires).

**N.B : Un.e candidat.e ne pourra effectuer qu'une seule demande de bourse dans le cadre de cet appel à candidatures. Pour cela, le.la candidat.e ne peut sélectionner qu'une seule offre de stage parmi les offres proposées dans le cadre de cet appel à candidatures.**

### Phase II

Les candidat.e.s sélectionné.e.s lors de l'évaluation des dossiers reçus à la Phase I seront invité.e.s à constituer et soumettre un dossier de candidature complet, accompagné.e.s de leur responsable scientifique/tuteur.ice via un formulaire électronique qui sera transmis à l'issue de la sélection de la Phase I.

Le dossier doit être constitué avec le.la tuteur.ice de stage et comprend :

- les informations administratives sur le.a candidat.e ;
- les informations sur le stage ;
- un descriptif du.des Master.s ciblé.s, accompagné d'une brève justification du choix ;
- un planning détaillé des activités prévues durant le stage, en lien avec le Master ciblé ;
- le budget détaillé nécessaire pour la réalisation du stage et du Master (document à téléverser - modèle fourni – obligatoire)
- les informations administratives concernant l'organisme gestionnaire responsable de la gestion de la bourse
- Une preuve de l'acceptation de la gestion de la bourse par cet organisme (document à téléverser – obligatoire)
- une preuve d'inscription au Master 1/Master 2/MSpé demandé ou, à défaut, une preuve de constitution du dossier si les inscriptions ne sont pas encore ouvertes (le versement des fonds sera conditionné par l'obtention d'une attestation d'acceptation au Master. Cette attestation devra être fournie au plus tard avant le versement des financements) (document à téléverser si disponible ou à fournir avant la mise en place du financement – obligatoire)

N.B : le cas échéant, les candidat.e.s doivent impérativement informer l'ANRS MIE par email, dans les plus brefs délais, de l'obtention éventuelle d'une autre allocation après le dépôt du dossier, afin de permettre la suspension rapide de leur candidature auprès de l'agence.

## Procédure de sélection

### Phase I

- L'ANRS MIE vérifie l'éligibilité administrative des candidatures.
- Chaque dossier éligible est étudié par le.a responsable/tuteur.rice de stage (en lien avec les responsables du Site partenaire/PRISME), un.e évaluateur.rice externe et un.e représentant.e de l'ANRS MIE, qui établiront un classement des candidat.e.s pour chacune des offres de stage proposées.
- Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront invité.e.s à déposer un dossier complet, à constituer en collaboration avec leur tuteur.rice de stage.

### Phase II

- L'ANRS MIE évalue les aspects administratifs et financiers des dossiers de candidature complets.

Une liste d'attente pourra être établie à l'issue des Phase I et Phase II, afin de proposer un.e autre candidat.e en cas de désistement, et si les délais le permettent.

## Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur :

- le profil du.de la candidat.e, en tenant compte de son expérience, de son cursus académique, ainsi que de l'adéquation entre son projet de carrière et sa motivation ;
- la qualité du dossier soumis, notamment la justification du choix du stage et la cohérence avec le projet de carrière ;
- la pertinence du Master choisi, en lien avec le stage proposé et les objectifs professionnels du.de la candidat.e.

---

## Modalités de financement

---

### Financement

La bourse accordée sera d'un **montant maximal** de 20 000 € (hors frais de gestion).

Les bourses obtenues donnent lieu au versement de la subvention de l'ANRS MIE à l'organisme gestionnaire de la bourse (i.e : habituellement l'institution de rattachement du stagiaire). Il appartient au.à la candidat.e de se renseigner auprès de l'organisme gestionnaire sur la possibilité d'assurer la gestion de la bourse et d'obtenir son accord. L'organisme gestionnaire identifié est à indiquer dans le formulaire de demande lors de la Phase II de cet appel. Sauf cas particulier qui sera à justifier, il s'agira de l'institution de rattachement de l'allocataire dans le cadre du stage.

L'ANRS MIE sollicite par principe auprès des organismes gestionnaires une suppression ou une limitation au strict minimum des frais de gestion prélevés par ces organismes sur les subventions qu'elle leur verse. En cas de stricte impossibilité pour l'organisme gestionnaire de consentir à cette suppression, le taux des frais de gestion

imputables sera **plafonné à 8 %** du montant total des dépenses subventionnées, en application du MOASF (mettre lien).

---

## Engagements des lauréat.e.s

---

Les lauréat.e.s de cet appel à candidatures s'engagent, avec l'acceptation du financement ANRS MIE, à respecter les modalités suivantes.

### 1. Intégration au réseau des jeunes chercheurs de l'ANRS MIE

L'allocataire sera intégré.e au réseau des jeunes chercheurs de l'ANRS MIE et pourra être invité.e à participer aux rencontres proposées par le réseau et les instances d'animation scientifique de l'agence et à y présenter l'avancement de ses travaux. Il.elle sera également tenu de participer à toute réunion qui pourrait être organisée par l'ANRS MIE relative au suivi de sa bourse.

### 2. Rapports d'avancement, rapport scientifique final et rapports financiers

L'allocataire adressera à l'ANRS MIE par email :

- un rapport d'avancement sur son parcours six mois après le début de sa formation (1 page max) ;
- un rapport scientifique final dans les trois mois suivant la fin du financement de sa bourse de Master comportant un rapport d'activité final, l'avis motivé du.de la responsable de stage faisant ressortir les perspectives de carrière de l'allocataire, et l'attestation d'obtention du Master suivi.

L'organisme gestionnaire de la bourse fournira à l'ANRS MIE les rapports financiers correspondants selon les modalités précisées dans l'acte attributif de subvention.

Par ailleurs, l'allocataire devra à tout moment informer l'ANRS MIE des modifications éventuellement intervenues dans sa situation administrative.

### 3. Publications

Toute publication ou communication orale réalisée dans le cadre du financement obtenu devra impérativement faire mention du soutien financier de l'ANRS MIE via la formulation suivante :

« This study was supported by a grant from the ANRS MIE (Start Programme – Fellowship funding scheme – International network – Master grants 2025ANRSXXXX-XX/Start Programme – dispositif Fellowships Bourses de Master Réseau International 2025 ANRSXXXX-XX) ».

Toute publication ou communication orale réalisée dans le cadre du financement obtenu devra être mentionnée dans le rapport scientifique final.

Pour obtenir le logotype de l'ANRS MIE : [information@anrs.fr](mailto:information@anrs.fr)

### 4. Promotion de la science ouverte

S'agissant de financement dans le cadre des dotations d'État, les publications issues de ces travaux devront respecter les dispositions encourageant la science ouverte prévues par l'article 30 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

([https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000033202841](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000033202841)).

Dans le cadre de la contribution de l'ANRS MIE à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de financements de l'ANRS MIE s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

Ainsi, les allocataires et leurs responsables scientifiques / tuteur.ice.s s'engagent, en cas de financement dans le cadre du dispositif Fellowship à rendre disponibles toutes publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre de cet appel en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- publication dans une revue nativement en libre accès ;
- publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif ;
- publication dans une revue à abonnement.

Les manuscrits acceptés pour publication seront déposés dans l'archive ouverte HAL sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

De plus, ils s'engagent à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANRS MIE du projet de recherche dont elles sont issues (Start Programme – Fellowship funding scheme – International network – Master grants 2025ANRSXXXX-XX/Start Programme – dispositif Fellowships Bourses de Master Réseau International 2025 ANRSXXXX-XX) ».

L'ANRS MIE encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). L'ANRS MIE recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert.

---

## Contacts

---

ANRS MIE - Département Soutiens Structurants à la Recherche – Équipe Appels à projets : [aap@anrs.fr](mailto:aap@anrs.fr)

## Annexe 1 : Liste des partenaires du Réseau international de l'ANRS MIE et de leurs représentant.e.s

PARTENARIAT	CIVILITÉ	TITRE	NOM	PRÉNOM
Site Partenaire <a href="#">Brésil</a>	Monsieur	Dr	TONINI	Maiko Luis
	Madame	Dr	DE CASTRO	Nathalie
Site Partenaire <a href="#">Burkina Faso</a>	Monsieur	Dr	KANIA	Dramane
	Monsieur	Dr	DAHOUROU	Désiré
	Monsieur	Pr	VAN DE PERRE	Philippe
Site Partenaire <a href="#">Cambodge</a>	Monsieur	Pr	SAPHONN	Vonthanak
	Monsieur	Dr	SPIRE	Bruno
Site Partenaire <a href="#">Cameroun</a>	Madame	Pr	ZOUNG-KANYI BISSEK	Anne-Cécile
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric
PRISME* <a href="#">Côte d'Ivoire</a>	Monsieur	Dr	MOH	Raoul
	Monsieur	Dr	BECQUET	Renaud
Site Partenaire <a href="#">Sénégal</a>	Monsieur	Pr	TOURE KANE	Coumba
	Monsieur	Dr	TAVERNE	Bernard
Site Partenaire <a href="#">Vietnam</a>	Madame	Dr	PHAN	Thi Thu Huong
	Madame	Dr	LINH	Thi Thui Doan
	Monsieur	Dr	LAUREILLARD	Didier
PRISME* <a href="#">Guinée</a>	Monsieur	Pr	TOURE	Abdoulaye
	Monsieur	Pr	DELAPORTE	Eric
PRISME* <a href="#">République Démocratique du Congo</a>	Monsieur	Dr	AHUKA	Steve
	Madame	Pr	PEETERS	Martine

\* Plateforme de Recherche Internationale en Santé Mondiale